



Date : 20 décembre 2019	Référence : DRH-INF-19-04
-------------------------	---------------------------

Emetteur : Hubert JAMING Directeur Ressources Humaines	Destinataire(s) : Ensemble du Personnel
Rédacteur : Hubert JAMING Directeur Ressources Humaines	Copie(s) pour information :

OBJET : PRIME DE SUJETION POUR L'EXERCICE DES EMPLOIS DITS « NOMADES »

Les dispositions de cette note entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2020. Elle annule et remplace les autres dispositions précédemment en vigueur en CEGEE portant sur le même objet.

CONTEXTE :

Le territoire et l'organisation de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe requièrent, de la part de certains emplois, des déplacements fréquents liés à la nature des activités exercées, notamment en proximité du réseau commercial.

Les sujétions liées au caractère « nomade » de ces emplois, occasionnant notamment des temps de déplacement supplémentaires, sont compensées par une prime forfaitaire spécifique.

MODALITES :

Une prime de sujétion d'un montant de cent (100) euros bruts est versée mensuellement à tous les collaborateurs exerçant un emploi listé en annexe.

CONDITIONS :

La prime est versée, sur douze mois, en cas d'exercice effectif de l'emploi dit « nomade ». Elle s'applique également aux collaborateurs temporairement affectés à cet emploi.

La prime n'est en revanche pas versée lorsque le salarié n'exerce pas de manière effective son emploi. Ainsi, sont notamment visées les situations suivantes :

- Affectation temporaire sur un emploi non listé,
- Prise d'un congé sans solde ou CET d'une durée supérieure à un mois (tous types de congés),
- Mandat de représentant du personnel exercé de manière permanente,
- Arrêt de travail de plus de 180 jours selon les règles statutaires.

EN PRATIQUE :

Le versement de cette prime apparaît de manière distincte sur le bulletin de salaire.

Elle n'est pas proratisée au temps de travail effectif dans le mois.

ANNEXE : LISTE DES EMPLOIS ELIGIBLES

Promoteur(trice) de l'Excellence (Banque de Détail, quel que soit le marché)

Promoteur(trice) Maîtrise des Risques et de la Conformité

Auditeur(trice) et Chef de Mission Audit
